



## Note pour le Conseil d'administration de l'UFTMiP du 28 juin 2019

### **Objet : Modifications du tarif des droits d'inscription du Diplôme D'Etudiant Entrepreneur (D2E)**

Afin d'harmoniser le tarif des droits d'inscription au Diplôme d'Etudiant Entrepreneur sur l'ensemble de la région Occitanie, les deux PEPITE présents sur ce territoire, PEPITE ECRIN et PEPITE Languedoc Roussillon, se sont mis d'accord sur un tarif unique pour les étudiants et les jeunes diplômés.

Le montant des droits d'inscription au Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E) sera donc **de 250 euros mais sans exonération possible** des droits d'inscription.

Les étudiants concernés pourront toujours solliciter une demande de bourse sur critères sociaux.

Cette harmonisation permet, en outre, de stabiliser un modèle économique pour le D2E tout en abaissant le coût moyen pour les étudiants. Les anciens tarifs étaient de 150 euros pour les étudiants et de 500 euros pour les jeunes diplômés.

**Pr. Christophe LEYRONAS**  
Directeur du Pôle Entrepreneuriat Etudiant-Pépité ECRIN